

La MSA, c'est...

1 000 administrateurs et 24 000 délégués cantonaux élus
16 500 salariés dont **980 travailleurs sociaux**,
660 médecins, dentistes et infirmiers et **260 conseillers** en prévention
 réunis au sein d'un réseau de **35 caisses**
 et d'une caisse centrale qui travaillent quotidiennement
 au service des **5,4 millions de bénéficiaires**.



ref : 11158 - 2015 - agence beauvrais - crédits photos : iStockphoto / Viktor Kizhkin - AMStock, Nature Authors images - Photostock / Monty Rabusen Culture - F. Belonck, L. Prénou, MSA Ile-de-France / CCMSA, Images

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE CENTRALE DE LA MSA



MSA Caisse Centrale

Les Mercuriales tél. : 01 41 63 77 77
 40, rue Jean Jaurès fax : 01 41 63 72 66
 93547 Bagnolet Cedex www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

www.msa.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 29 membres
 (27 administrateurs élus par l'assemblée générale et 2 désignés par l'Union Nationale des Associations Familiales) pour 5 ans.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il définit les politiques institutionnelles de la MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole, notamment en action sanitaire et sociale, en prévention de la santé et des risques professionnels, pour l'offre de services de la MSA sur les territoires, pour l'aide aux agriculteurs et aux salariés agricoles en difficulté.
- Il contribue à la mise en œuvre des politiques sociales par les propositions qu'il transmet aux pouvoirs publics, les avis qu'il donne sur les textes relatifs à la protection sociale, les engagements qu'il prend au travers de la convention d'objectifs et de gestion.
- Il participe à la gestion des régimes de protection sociale agricole par les décisions qu'il prend sur le financement des dépenses de prestations et de fonctionnement de l'institution.
- Il contribue, par les directives générales qu'il donne et les décisions qu'il prend, à la fonction de pilotage du réseau des organismes de MSA et à la gestion de la caisse centrale.

LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de 9 membres :

- le Président
- le 1^{er} Vice-Président
- 3 Vice-Présidents
- le Président du comité de protection sociale des non-salariés
- le Président du comité de protection sociale des salariés
- le Président du comité d'action sanitaire et sociale
- le Vice-Président du comité d'action sanitaire et sociale

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le Bureau prépare les réunions du conseil d'administration et contrôle l'application des décisions du conseil. Il décide et émet les avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires dans le cadre de la délégation donnée par le conseil central d'administration.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 2^e et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé paritairément d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale : programme d'action sociale, contribution aux politiques publiques, subventions à des organismes.

1

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration est arrêté par le président.

2

Examen des questions relevant de leur domaine de compétences par les comités et commissions pour proposition ou avis au conseil d'administration.

3

Le bureau prépare le conseil d'administration et examine les projets de décision à lui soumettre.

4

Le conseil d'administration se réunit et les différents points sont soumis au vote.

5

Les décisions votées sont envoyées au ministère pour approbation.

LE PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2015-2020



PRÉSIDENT

Pascal Cormery
 1^{er} COLLÈGE
 PRÉSIDENT
 MSA BERRY-TOURAINÉ



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Thierry Manten
 2^e COLLÈGE
 PREMIER VICE-PRÉSIDENT
 MSA DE PICARDIE

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS
DES EXPLOITANTS

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS
DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le bureau



vice président

Régis Jacobé
 ADMINISTRATEUR
 MSA MARNE ARDENNES MEUSE



président du CASS*

Georges Vergnes
 ADMINISTRATEUR
 MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



président du CPSS

Pierre Berthelot
 1^{er} VICE-PRÉSIDENT
 MSA SÈVRES-VIENNE



vice présidente du CASS*

Isabelle Ouedraogo
 ADMINISTRATRICE
 MSA BERRY-TOURAINÉ



vice présidente

Anne Gautier
 PRÉSIDENTE
 MSA DE MAINE-ET-LOIRE



président du CPSNS

Philippe Moinard
 ADMINISTRATEUR
 MSA SÈVRES-VIENNE



vice président

Dominique Marmier
 MSA DE FRANCHE-COMTÉ
 REPRÉSENTANT DES NON-SALARIÉS



Béatrice Barbeau
 ADMINISTRATRICE
 MSA LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE



Colette Delamarre
 ADMINISTRATRICE
 MSA PORTES DE BRETAGNE



Robert Caldayroux
 ADMINISTRATEUR
 MSA AUVERGNE



Patricia Coetsier
 ADMINISTRATRICE
 MSA NORD-PAS DE CALAIS



Didier Cuniac
 ADMINISTRATEUR
 MSA MIDI-PYRÉNÉES NORD



Claude Bertolotti
 PRÉSIDENT
 MSA GRAND SUD



Jean-François Fruttero
 ADMINISTRATEUR
 MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE



Rémy Guilleux
 ADMINISTRATEUR
 MSA CÔTES NORMANDES
 REPRÉSENTANT DES SALARIÉS



Chantal Gonther
 PRÉSIDENTE
 MSA SUD AQUITAINE



Philippe Panel
 PRÉSIDENT
 MSA AUVERGNE



Gérard Foulquier
 ADMINISTRATEUR
 MSA GRAND SUD



Anne Garreta
 ADMINISTRATRICE
 MSA GRAND SUD



Gérard Liboutet
 ADMINISTRATEUR
 MSA DU LIMOUSIN



Anne-Marie Grallet
 ADMINISTRATRICE
 MSA LORRAINE



Marie-Claude Salignon
 PRÉSIDENTE
 MSA ALPES VAUCLUSE



Isabelle Paux
 ADMINISTRATRICE
 MSA DE PICARDIE



Christian Schneider
 ADMINISTRATEUR
 MSA D'ALSACE



Brigitte Ménil
 ADMINISTRATRICE
 MSA ÎLE-DE-FRANCE



Patricia Saget-Castex
 ADMINISTRATRICE
 MSA MIDI-PYRÉNÉES SUD



Éric Van Daele
 ADMINISTRATEUR
 MSA LOIRE-ATLANTIQUE-VENDEE

Siègent également au conseil d'administration, avec voix consultative,
 3 représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise de la caisse
 centrale : Cécile Delicata, Guy Gagnaire et Daniel Guillemot.

- Le bureau du conseil d'administration
- Le comité de protection sociale des non-salariés agricoles (CPSNS)
- Le comité de protection sociale des salariés agricoles (CPSS)
- Le comité d'action sanitaire et sociale (CASS)

(*La présidence et la vice-présidence du comité d'action sanitaire et sociale fonctionnent en alternance annuelle.)



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore